

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BOURGOGNE VOUS ACCUEILLE DANS TOUTE LA REGION

Section Yonne

56-58 rue du Moulin du Président - BP 337
89005 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03.86.42.05.89

Fax : 03.86.52.34.95

Mail : accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr

Antennes :

- Sens ,
- Tonnerre,
- Avallon.



Section Côte-d'Or

65-69 rue Daubenton - BP 37451
21074 DIJON CEDEX

Tél. : 03.80.63.13.53

Fax : 03.80.36.27.87

Mail : accueil-s21@artisanat-bourgogne.fr

Permanences :

- Châtillon-sur-Seine
- Montbard,
- Beaune.

Section Nièvre

18 rue Albert 1er - BP 40
58027 NEVERS CEDEX

Tél. : 03.86.71.80.60

Fax : 03.86.59.05.45

Courriel : contact@cma58.fr

Permanence :

- Château-Chinon.

Section Saône et Loire

185 av. Boucicaut - BP 10052
71103 CHALON/SAÔNE CEDEX

Tél. : 03.85.41.14.41

Fax : 03.85.41.42.41

Mail : cma71@cma71.fr

Permanences :

- Autun, - Louhans,
- Montceau les Mines,
- Mâcon, - Charolles.

Avec le soutien de :



Fonds social européen



saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT



Et pour le compte de :



Créer ou reprendre une entreprise



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Bourgogne

PASS DECOUVERTE

AUTO-ENTREPRENEUR

Les étapes pour démarrer son projet



Le PASS découverte AUTO-ENTREPRENEUR

Les étapes pour bien
préparer votre installation



Une fois installé, je reste informé.

Créer une entreprise ne s'improvise pas. Il convient de bien s'y préparer pour lever les interrogations liées à l'exercice d'une activité indépendante et échapper aux écueils du démarrage. La CMARB vous accompagne pour franchir avec succès cette première étape.

LE PASS DECOUVERTE AUTO-ENTREPRENEUR

1 La réunion d'information découverte

Une réunion généraliste pour découvrir toutes les formes de statuts et de régimes à la création reprise d'entreprise.

1

- // Démarches, formalités, réglementation.
- // Aides et financement.
- // Gestion de votre entreprise.

2 L'entretien individuel auto-entrepreneur

Un rendez-vous pour trouver les réponses à votre projet d'auto-entrepreneur.

2

- // Situer l'état d'avancement de votre projet.
- // Lister les démarches restant à engager.
- // Obtenir tous renseignements par un conseiller spécialisé.

Après votre installation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne vous propose deux réunions d'information :

// Quelles sont mes obligations administratives ?

- La réglementation obligatoire
- Les caractéristiques de la micro entreprise
- Le micro social simplifié
- La cotisation formation
- Les caractéristiques de l'impôt sur le revenu
- La comptabilité
- Les devis, factures et mentions obligatoires.

// Dois-je envisager un changement de régime ?

- Les incidences sociales, fiscales, comptables et administratives
- Les démarches à accomplir ?

**Demandez à votre
conseiller
la brochure
d'inscription**

